GAZETTE DE VARSOVIE

MERCREDI, 6 MARS 1793.

FRANCE.

Troisième suite des événemens de Paris, du 8 au 20 Février.

Depuis la première révolution Françoise, l'empreinte des monnoies a déjà varié plus d'une fois, quoique toujours déterminée par un décret de l'Assemblée Nationale. Un nouveau décret vient encore de leur donner une nouvelle forme, qui probablement au premier jour sera remplacée par quelqu'autre invention d'une genre plus curieux & plus neuf. En attendant, voici le contenu de cette déclaration temporaire.

„ 1. Les monnoies d'or & d'argent de la République Françoise, porteront pour empreinte une couronne de branches de chêne. La légende sera composée de ces mots: *République Françoise*, avec désignation de l'année en chiffres Romains. La valeur de la piece sera inscrite au milieu de la couronne.„

„ 2. Le type adopté par le décret du mois d'avril 1791, sera conservé sur les revers des monnoies. Le bonnet, simbole de la liberté, & le niveau, simbole de l'égalité, seront substitués au coq & au faisceau. La légende sera composée des deux mots, *Liberté*, *Egalité*. L'exergue contiendra le millésime de l'année, en chiffres Arabes. „

„ 3. Le cordon des pieces de 6 & de 3 livres, dont l'épaisseur permet de placer des lettres sur la tranche, sera composé des deux mots: *Unité*, *indivisibilité*; les autres pieces seront empreintes d'un simple cordon. „

„ 4. Les pieces d'une valeur inférieure à celles de 3 livres, porteront les mêmes empreintes, à l'exception du bonnet & du niveau.....

Du 8. Au nom du comité de guerre, Dubois-Crancé a fixé l'attention de l'Assemblée sur un plan vaste & hardi, destiné à porter nos armées au complet de 502,800 hommes, comme il a été décrété. La première base de ce travail, est la réunion de l'armée de ligne à celle des volontaires. Ce moyen a paru au comité, le seul propre à donner au recrutement, cette activité qui doit influer sur nos succès; à nationaliser l'armée; à imprimer au soldat de ligne, cet esprit Républicain qui le lie à son pays; à mettre dans les manœuvres militaires, cette précision & cet ensemble, qui leur assurent des résultats toujours heureux; à faciliter l'administration, la direction des approvisionnemens & des forces; à établir enfin l'égalité politique par l'égalité de solde & de droits à l'avancement, & à effacer jusqu'à la trace de l'aristocratie militaire, qui tant de fois compromit la liberté des Etats, & décida leur sort.

Le rapporteur a exposé ensuite nos ressources & nos besoins. Nous avons en infanterie 196 bataillons de ligne, & 517 bataillons de volontaires. Pour les porter au complet effectif, il faudroit près de 30,000 hommes. En réunissant la Ligne à l'armée volontaire, le recrutement n'aura pas besoin d'être si considérable. 196 bataillons de Ligne, réunis au double de volontaires, donneroient une infanterie de 462,736 hommes. Les compagnies de canonniers attachées aux brigades, offriroient 14,700 hommes d'artillerie, qui réunis aux 12,000 d'artillerie de position, (Corps qui pour se compléter, n'a besoin que de 1,800 hommes,) formeroit une force d'artillerie de 26,700 hommes. Avec une foible addition, l'infanterie légère offriroit 33,000 hommes; la cavalerie légère 30,400. & la grosse cavalerie 33,000. Le total de nos forces seroit alors de plus de 590,000 hommes.

Dubois-Crancé a terminé par divers projets conséquens aux principes de son rapport. Celui qui a fixé plus particuliérement l'attention de l'Assemblée, est le mode des récompenses militaires. Un article sur-tout, donne à l'officier ou soldat la certitude d'une pension, qu'il pourra convertir en un bien National; les veuves & les enfans des soldats ou officiers auront le même avantage. Les autres articles contenoient l'ensemble de la nouvelle organisation de l'armée, & les restrictions que les circonstances rendent nécessaires.

Barrère adoptant une partie de ces vues, s'est effrayé cependant du projet de soumettre l'armée à un nouveau régime, au moment où 43,000 hommes à Trêves, menacent Longwi; où Custines est entouré de forces supérieures à celles qu'il commande; où l'Espagne fait avancer ses troupes sur nos frontières; où une armée navale projette des incursions sur n s côtes. Il a cru que le plan étoit impolitique & dangereux; il a demandé qu'il fût renvoyé au comité, pour en séparer les parties qui le rendroient actuellement inadmissible.

Lacombe-Saint-Michel a combattu cette opinion. Il a pensé que de l'adoption du plan présenté, dépendoit la gloire & le salut de la République; il a sur-tout appuyé la réunion de l'armée de Ligne à celle des volontaires, comme la seule mesure qui, au dire même des Généraux, puisse porter rapidement notre armée au complet.

Du 9. Parmi les lettres lues à la séance de ce jour, il y en avoit une du Général Custine, qui se plaint amèrement des „dénonciations multipliées dont il est l'objet, & qui par cela même qu'elles sont absurdes, sont déjà assez refutées. Par exemple, on avoit osé dire qu'il n'y avoit que quatre pieces de canon à Landau, & il est constant que les remparts de cette place, sont hérissés de 140 bouches à feu. Les allarmes aussi que l'on veut faire concevoir, en répandant le bruit de la marche de gros Corps Autrichiens, n'ont pas le moindre fondement. Nos soldats ne craignent pas les Autrichiens, ils les attendent avec courage, avec confiance même. Quant aux intentions anti-patriotiques, que la malveillance suppose au Général Custine, le comité de défense générale est en état de les apprécier; car il a sous les yeux, le plan de campagne conçu par ce Général, pour étendre les succès des armes de la République. „ (La lettre de Custine a été renvoyée au comité de défense générale.)

Un long rapport du comité de sûreté générale, sur la reddition de Verdun aux troupes du Roi de Prusse, a été suivi d'un grand nombre de décrets qui ont été discutés & rendus partiellement, & dont voici les dispositions principales.

„ Le décret qui a flétri d'infamie les habitans de Verdun, est révoqué. “

„ Les membres du directoire du district, & ceux de la municipalité de Verdun, sont destitués, & ne pourront être éligibles, pendant tout le temps que durera la guerre: trois citoyens sont exceptés de cette disposition pénale. “

„ Une cour martiale jugera les membres du conseil défensif de Verdun, ainsi que certains gendarmes nationaux, accusés d'avoir trahi la patrie. “

„ Les citoyens Brunelli & Grimoard; l'ancien évêque; des ci-devant chanoines, moines & curés; des avoués, & autres citoyens sont décrétés d'accusation. “

„ Les moines & les religieuses qui sont revenus dans leurs ci-devant maisons conventuelles, lors de l'occupation de Verdun par les Prussiens, sortiront sous trois jours, du territoire de la République.... “

La section du Finistère a arrêté qu'il seroit fait une adresse à la Convention, pour lui annoncer que tous les citoyens de cette section, offrent avec plaisir à la Nation entière, leurs propriétés & leurs immeubles, pour servir d'hypotheque aux assignats émis ou à émettre; qu'elle invite les 47 autres sections à partager la gloire d'un sacrifice si généreux; & que par l'organe de la Convention, même invitation sera faite à toutes les municipalités de la République.

Du 11. Les Commissaires de la Convention Nationale dans les départemens de la Meurthe, de la Moselle & du Bas-Rhin, écrivent de Strasbourg le 5 Février, que „ depuis le renouvellement des Corps administratifs de cette ville, il a été célébré deux fêtes civiques; l'une, le 2 de ce mois, lors de laquelle on a brûlé les titres & parchemins des ci-devant nobles & privilégiés, ainsi que les po traits des tyrans, & autres antiques monumens de l'antique orgueil. Le lendemain, il fut passé une revue générale des troupes, tant de Ligne que Nationales, qui prêtèrent entre les mains des Commissaires, le serment

décrété le 15 Août, & celui de maintenir la République une & indivisible, ou de mourir en la défendant. Tous les citoyens veulent la paix & la tranquillité, mais en cas d'attaque, ils se reuniroient tous aux troupes pour repousser l'ennemi. Les Commissaires observent qu'il est très-dangereux de laisser des fusils aux employés des douanes. „Nous avons fait l'expérience, disent-ils, que sur la frontière de Luxembourg, ces hommes payés par la République, favorisent la correspondance criminelle de nos ennemis du dedans, avec ceux du dehors; quand on leur confie des postes à défendre conjointement avec nos troupes, ce sont eux qui avertissent l'ennemi, & ils laissent prendre les postes sans tirer un coup de fusil. Nous pensons donc qu'ils ne doivent point être armés, car les troupes de la République doivent leur prêter main-forte sur leur réquisition, & que le seul cas où l'on pourroit leur confier des fusils, seroit celui où ils auroient ordre de servir contre l'ennemi, conjointement avec les troupes de la République. "

L'ordre du jour étoit la discussion du plan proposé par le comité de guerre, pour une nouvelle organisation & le recrutement de l'armée. Avant qu'elle s'ouvrit, le ministre de la guerre présent à la séance, a obtenu la parole pour faire connoitre les adjoints qu'il vient de nommer, selon le vœu du décret qui organise le département qui lui est confié; en voici les noms. Première division: Celeste, employé à l'administration des vivres. Deuxième division: Dorly, Commissaire-ordonnateur à Soissons. Troisième division: Saint-Fief, Adjudant-général, Colonel de l'armée de la Belgique, ci-devant Capitaine d'artillerie. Quatrième division: Lestranges, Adjudant-général de l'armée de l'intérieur. Cinquième division: Lassaussaye, Commissaire-ordonnateur à Mézières. Sixième division: Félix, Adjudant-général de l'armée de la Moselle. Le ministre a ajouté qu'il venoit d'organiser l'administration des vivres; qu'il se promettoit qu'elle seroit dans une entière activité avant quinze jours, & répareroit le dénuement de nos armées. Il a terminé en invitant la Convention à fixer au plutôt le mode de recrutement, afin que nos Généraux puissent commencer l'exécution de leurs plans de campagne, d'après les forces qui leur seront confiées. Chambon relevant la dernière observation du ministre, a demandé que la discussion du plan du comité de guerre, fût fermée demain, & qu'on se livrât à l'examen du projet qui réuniroit le plus de suffrages. Cette proposition a été décrétée.

Du 12. Une députation de la société des Jacobins de Paris, a été admise à la barre. Elle a demandé la révocation du décret, qui ordonne la poursuite des auteurs, provocateurs & complices des assassinats des premiers jours de Septembre. La demande est motivée sur ce qu'il faudroit également ordonner la poursuite des auteurs & complices des massacres du champ de Mars & de la Chapelle; ainsi que celle de ces signataires de pétitions contre-révolutionnaires, auxquels le peuple a si généreusement pardonné. Cette pétition a excité des débats très-vifs & prolongés. La Convention a ordonné un sursis à l'exécution du décret.

Nous avons déjà donné une esquisse des séances des Jacobins: en voici une seconde qui pourra lui servir de pendant. On verra quelle modération, quelle décence préside à leurs assemblées soi-disant patriotiques.

„ Jusqu'ici, dit un Colonel d'artillerie, les seuls ou presque les seuls sans-culottes, ont volé à la défense de la patrie. Il est temps que les riches, que les marchands de Paris quittent, les uns leurs hôtels, les autres leurs magasins & leurs comptoirs, pour aller camper dans la plaine, & passer la nuit au bivouac. En vain nous offriroient-ils de l'or, pour se faire remplacer, il faut qu'ils payent de leurs personnes. " Cette motion a été vivement appuyée, & tous les membres se sont écriés: oui, nous le jurons, ils partiront tous.

Non-seulement les fédérés ont proscrit la représentation sur le théâtre, de la pièce de l'Ami des Loix, mais ils ont encore arrêté, que défenses seroient faites à tous les libraires de vendre cet ouvrage. (*Cependant la Convention Nationale & tous les comités l'avoient approuvée*;)

Les Marseillois vont partir de Paris; en prenant congé de leurs frères, ils jurent d'aller à Rome, & de n'en revenir qu'en apportant la tête du Pape au bout d'une pique. Avant de nous quitter, a dit un membre, donnez à vos députés, l'avis de se conduire plus patriotiquement. Si Barbaroux, réplique un Marseillois, trahit les intérêts de la ville de Marseille, ce n'est point qu'il ignore le châtiment qui lui est réservé; il payera de sa tête toutes ses perfidies. (*On sait que ces Mrs. tiennent toujours leur parole.*)

Un nommé Rossignol, de Paris, écrit ainsi, en date du 10. „ Je n'entends parler que de Roland & de Manuel; je demande qu'on chasse ces deux traitres, & qu'on ôte le commandement de nos armées à Dumourier. „ (vifs applaudissemens.)

Une autre lettre de Moulins, du 22 Janvier, s'exprime ainsi:

„ Pourquoi persécuter un vieillard, dont le seul crime est d'avoir épuisé les foibles restes de sa vie, pour le salut de l'Etat. Ayons des preuves du crime, pour dénoncer un individu quelconque. Quoique Roland soit en bute aux coups des factieux, il n'a pas perdu notre confiance .... „. (Longs & bruyans murmures en signe d'improbation.)

On passe à une autre lettre de la société de Perpignan.— „Ce que nous allons vous dire, vous déplaira peut-êtr; mais nous sommes tous républicains; à ce titre la vérité nous est chère.. Vous croyez tout savoir, & cependant votre ignorance nous a précipités dans un dédale de malheurs. (Huées dans toutes les parties de la salle.) Vous ne vouliez pas la guerre il y a six mois, & aujourd'hui vous osez la déclarer à toutes les Puissances de l'Europe...... Nous avons adopté la République, & certes, nous la défendrons avec courage. Mais n'eut-il pas mieux valu nous concentrer dans notre territoire, & attendre l'ennemi sur nos frontières, où tous les despotes & leurs satellites auroient trouvé une mort assurée, s'ils avoient eu l'audace de vouloir encore souiller par leur présence, le sol de la liberté „. (On crie à l'aristocratie, à la faction.)

Les fédérés d'Aix en Provence vont quitter la capitale, pour voler à la conquête de l'Italie. Ils viennent faire leurs adieux à la société, à laquelle ils promettent en cadeau, la tête du pontife Romain. (Vifs applaudissemens comme aux Marseillois, qui ont fait la même promesse, & qui probablement ne la tiendront pas devantage.)

Anacharsis Clootz développe son plan de conquête du genre humain. Pour conquérir l'univers, dit-il, il ne faut aux François que du blé; occupons-nous donc d'abord à fertiliser nos champs. Tant que le soldat aura du pain & des armes, il ne s'inquiettera point combien vaut l'argent dans la rue Vivienne. La France peut seule se passer de ses voisins pour son existence; on y recueille le chanvre & le lin; pourquoi s'embarrasser, si le Perou produit encore des mines? Nos ennemis n'ont qu'à garder leur or, nous avons des bras, du fer, des soldats & des vivres; marchons à la victoire... Un peuple Roi donna des loix à l'univers, & fut subjugué par le luxe; un peuple gueux & sans culottes, sera vainqueur & invincible. (Longs applaudissemens.)

Nos avons vaincu à Marathon, nous vaincrons à Salamine. Commençons par nous emparer de l'Ecosse & de l'Italie; alors nous serons maitres des greniers de nos ennemis. (Applaudissemens.— Le projet est beau, mais nous verrons s'il est aussi aisé de le remplir, qu'il l'a été de le former.)

Un membre propose de rédiger une adresse aux 85 départemens, pour demander leur adhésion au rapport du décret du 20 Janvier. „ Si les journées, dit-il, des 2 & 3 Septembre, sont des crimes, qu'on me mene à l'échafaud; car je le confesse sans honte & sans crainte, mon bras à dans ces jours servi la patrie, en dépeuplant ces repaires du crime: j'ai voulu assurer la paix de mon pays... Si les mêmes dangers nous menaçoient encore, je volerois aux prisons avec la même intrépidité„. (Longs & bruyans applaudissemens. Tous ensemble: nous imiterons ton exemple, frère & ami, crie-t-on de toutes parts.) „ La faction Girondine nous appelle les descendans & les complices de Catilina. Mais que nous importe? Soyons des Catilina aux yeux des despotes, nous sommes des Brutus aux yeux des Républicains. (bravo!) La société arrête que l'orateur qui vient de parler, sera chargé de la rédaction de l' adresse à envoyer aux quatre-vingt-cinq départemens. (*On peut juger par ce choix, de ce que sera l'adresse.*)

Un fédéré dénonce le ministre de l'intérieur, qui souffre que les portraits de St. Louis, tapissent encore les murs de l'école militaire. „ Si vous n'y prenez garde, ajoute-t-il, on retablira bientôt les statues équestres de nos anciens rois. C'est par ces négligences criminelles, qu'on accoutume vos yeux à voir l'image des despotes, & dans peu on tâchera de vous donner des modèles „.

La société arrête que la négligence du ministre de l'intérieur, sera dénoncée à la convention.

Une discussion s'éleve sur une adresse à envoyer aux 83 départemens, pour qu'ils rappellent tous les mandataires infidelles, qui n'ont pas voté la mort du tiran, & qu'il remettent le salut de la République, entre les mains des seuls députés de la montagne, qui formeront la convention nationale. Après de longs débats, la société arrête que cette adresse sera rédigée & envoyée aux départemens.

Le Général Santerre vient de se signaler par une motion digne d'un Général des Sans-Culottes. Il a proposé de remplacer deux jours de la semaine, le pain par du ris & des pommes-de-terre ; de tuer les chiens & les chats inutiles &c &c.

Madrid, le 27 Janvier.

Un événement singulier vient de réveiller l'attention du gouvernement. Deux capucins se présentent à la Cour, & demandent à parler au Roi. Ils sont, disent-ils, porteurs d'une lettre du Pape, qu'ils ne peuvent remettre qu'au Roi lui-même. On refuse de les introduire, & on les renvoie au ministre. Nouvelles instances pour être introduits, & nouveaux refus. Leur importunité fait naitre des soupçons, on les épie, on donne ordre de les arrêter. L'un est apprébende à Madrid, l'autre qui s'étoit évadé, est atteint à Sarragosse. On a trouvé sur eux des pistolets à secret, & des dragées de la Brainvilliers.

On attribue à cet événement l'ordre qui a été donné, de renfermer les prêtres François dans les couvens des moines de la campagne. Il ne leur est plus permis de découcher sous aucun prétexte. Ils ne peuvent aller dans les Capitales, sans le consentement exprès & par écrit, de l'évêque ainsi que du Capitaine-général. Plusieurs des ci-devant chanoines, fatigués de cette gêne à laquelle ils étoient si peu faits, ont préféré de rentrer en France. Lundi 14 Janvier, plusieurs de ces messieurs ont du s'embarquer à Valence, sur le même bâtiment qui avoit apporté un grand nombre de prêtres, obligés de quitter le territoire de la République Françoise.

Du 30. Immédiatement après l'arrivée du courier qui anonça la nouvelle de la mort de Louis XVI. le Conseil s'assembla extraordinairement. Entre autres mesures qu'on y concerta, celle de l'arrestation de M. Bourgoing Ministre de France, fut decidée; mais celui-ci en fut instruit à tems, & disparut.— D'autres lettres asurent au contraire, qu'il se disposoit de lui-même à retourner en France ; que le premier Ministre le fit prier de passer chez lui, & qu'à la suite d'une longue conférence, il fut décidé que S. M. Cath. le regarderoit dorénavant, comme Ministre de la Rép: Françoise ; qu'il est déjà logé à la Corte, comme les autres Ambassadeurs; qu'on a envoyé les ordres les plus précis pour retirer le cordon des frontières ; qu'on fait signifier à tous les émigrés, de quitter le Royaume ; &c. . . .

Florence, du 1 Février.

Ferdinand III. a Messieurs composant le conseil exécutif de la République Françoise. (Cette lettre a été annoncée dans notre dernière feuille.)

„ Monsieur la Flotte, qui a résidé jusqu'ici à notre Cour, en qualité de chargé des affaires de France, nous a présenté la lettre, par laquelle vous l'avez accrédité, messieurs, comme Résident auprès de notre personne. Le choix ne pouvoit pas nous être plus agréable, étant tombé sur un citoyen, qui dans le cours de son précédent ministère, a toujours taché avec tout l'empressement possible, & par une conduite franche & loyale, non-seulement de maintenir, mais de resserrer les liens d'amitié & de bonne harmonie, qui subsistent entre la Nation Françoise & la Toscane.

„ Nous nous ferons un vrai plaisir de l'accueillir avec la même bienveillance, & de lui prêter pleine & entière foi, en tout ce qu'il aura à nous exposer, au nom de la République Françoise, à laquelle nous sommes satisfaits de pouvoir donner des preuves continuelles de notre scrupuleuse exactitude à observer la plus parfaite neutralité, & de notre désir constant de cultiver la bonne correspondance, au maintien de laquelle nous avons toujours donné un grand prix. „

Donné à Florence, le 16 Janvier 1793. — *C. Ferdinand.*

De la Haye, du 24 Février.

Des lettres sur l'authenticité desquelles on peut compter, nous annoncent sous la date du 23. & 24 Février, que les François se sont emparés de St. Michel, & de Stewensward, petite forteresse sur la moselle entre Ruremonde & Maestricht, & que deux autres Corps assiègent cette dernière place & venloo, tandis que le Général Dumourier tient Bréda resserré de toutes parts, (*autant sans doute que l'inondation peut lui permettre.*) Elles ajoutent qu'un manifeste répandu par ce Général ou ses émissaires, dans toutes les provinces de Hollande, y a fait une telle sensation, que malgré toutes les précautions de la police, on craint dans plusieurs villes, sinon une insurrection, du moins des troubles qui pourroient y conduire. Les intrigues des patriotes rassemblés en divers endroits sur les frontières, justifient ces inquiétudes, & tous les moyens qu'on met en usage, pour prévenir les maux qu'elle semblent présager. C'est par une suite de ces intrigues, que les paysans des environs de Bréda, dévoués à la cause des François, sans trop savoir pourquoi, avoient formé le projet de favoriser l'entrée de Dumourier dans cette forteresse. En conséquence, ils avoient durant la nuit rassemblé un grand nombre de batteaux plats, pour passer son artillerie. Mais heureusement le complot fut découvert, les paysans saisis, & conduits en prison. Un autre effet encore des principes soi-disant populaires des François, ou des intrigues de ces patriotes, c'est la désertion qui commence à se manifester dans les troupes Hollandoises, & même parmi les officiers. On raconte à cette occasion, que ces jours derniers un Colonel, dont le frère & le beau-frère sont généraux-Commandans en pied, conduisant son régiment dans une ville où il devoit se joindre à la garnison, trouva moyen de s'échapper avec deux bas-officiers qu'il avoit séduits, & se rendit au camp de Dumourier. Par égard pour sa famille, & sur-tout pour ses frères qui jouissent d'une estime universelle, & de la confiance des troupes, le gouvernement crut devoir pallier cette désertion, & l'ensévelir dans la nuit du silence dont elle étoit digne.

Soit que ces étincelles de Jacobinisme ayent fait quelque impression sur le Gouvernement, & qu'elles ayent accru ses inquiétudes, il est certain que le grand- Pensionnaire & divers membres des Etats, ont eu plusieurs conférences avec M. Auckland, & que le résultat de ces pour-parlers à quelques uns desquels M. de Maulde a été admis, fut que le ministre d'Angleterre demanda un entretien au Général Dumourier. Ce devoit être sur les frontières de France, au dessous d'Anvers. Le jour & l'heure etoient expressement fixées. M. Auckland s'y rendit ponctuellement; mais il attendit en vain Dumourier qui ne se montra pas. Les François font-ils bien de rejetter toutes voies de négociation? Ce n'est point à nous qu'il appartient de résoudre cette question délicate, & s'il nous étoit permis de le faire, asurément ce ne seroit point pour l'affirmative. Mais du-moins cela prouve-t-il que l'Angleterre & la Hollande sur-tout, ne seroient pas éloignées d'en venir à un accomodement. Quoiqu'il en soit, la démarche de Lord Auckland, qu'ont sans doute autorisée des ordres sécrets, a du produire une sensation asez peu agréable dans les Cabinets des Puissances coalisées, & celle de Dumourier a du révolter davantage encore la Cour de Londres. Après des procédés aussi fiers, aussi peu ménagés, malgré toute la bonne volonté des Cours médiatrices, la guerre devient chaque jour plus inévitable. La seule chose qui puisse inquiéter la grande Brétagne, c'est que le parti de l'opposition qui décroissoit à vue d'œil, reprend une nouvelle vigueur, & que les troubles qu'on croyoit étouffés en Irlande, commencent à renaitre. Ils se manifestent même dans plusieurs provinces d'Angleterre. En dépit du décret contre les étrangers, & des soins de la police, les Jacobins y ont par-tout des émissaires, qui à force d'argent & d'intrigues, corrompent le peuple, & se font un parti, comme en Hollande. C'est sur-tout dans les ports qu'ils font jouer tous les resorts que peut fournir l'astuce, appuyée par des principes séducteurs au premier coup-d'œil, principalement pour des gens du peuple, que le seul nom de *liberté* électrise & met en action, sans qu'ils sachent bien eux-mêmes, quelle idée ils doivent attacher à ce nom vuide de sens aujourd'hui. Aussi, plusieurs matelots Anglois sont-ils passés au service de France, où ils sont moins payés, & dans lequel ils ont bien plus de risques à courir.

On parle beaucoup ici d'une affaire sérieuse qui a du avoir lieu entre les François & les Prussiens, auprès de Venloo. Mais on n'a encore reçu aucuns détails satisfaisans sur cette rencontre. Ce qu'il y a de certain, c'est que les habitans de cette ville, parmi lesquels il se trouve beaucoup de soi-disant patriotes, se sont montrés peu disposés à recevoir les Prussiens, & que ceux-ci ont du y entrer par force.

Fin de la circulaire de leurs Hautes Puissances.

Nous sommes pénétrés de douleur de devoir porter toutes ces circonstances à la connoissance de V. N. P. Une République pacifique, qui ne cherche à offenser personne, qui ne desire les possessions d'aucun Etat, pour aggrandir les siennes, qui se conduit avec toute la circonspection possible, au milieu des troubles qui agitent l'Europe, est tout à coup menacée de ce torrent destructeur, qui s'est déjà repandu sur tant de pays dans son voisinage.

Que nous reste-t-il à présent à faire? Rien, Nobles & Puissants Seig; sinon que de placer toute notre confiance dans notre Dieu, dans le Dieu de nos pères, qui d'une très petite origine, a su rendre notre Rép: grande & puissante, & qui nous a souvent miraculeusement conservé ; ensuite de faire usage avec autant de constance que de sagesse, de tous les moyens de défense, que la force & la situation de notre pays met en notre pouvoir.

Il n'y a pas long-tems que l'union fédérative s'est de nouveau engagée, de soutenir la dignité de Stathouder héréditaire, de Capitaine & Amiral Général, & de les envisager comme partie essentielle de notre constitution, en établissant que nous ne souffririons jamais, qu'aucune des Provinces s'écartât de cette loi fondamentale, si indispensablement nécessaire pour la conservation de notre tranquillité & de notre bonheur. Le moment de maintenir d'une manière éclatante cette garantie, est arrivé. La Convention Nationale déclare la guerre à S. A. le Pce. Stathouder, comme s'il étoit le souverain constitutionel de cet Etat. Les écrits & les discours prononcés par les guides de cette Nation, sont remplis de la nécessité imaginaire de réformer notre constitution, & de ne pas reconnoitre dans cet Etat, un Stathouder qu'ils regardent comme souverain. Ils cherchent par là à séparer du Stathouder, une Nation qu'ils savent très éloignée des principes monarchiques, et du gouvernement d'un seul, & veulent répandre dans ce pays, le germe toujours destructeur d'une désunion intérieure, afin de pouvoir d'autant plus facilement attaquer notre territoire, & le piller. Si cela est ainsi, comme nous n'avons aucunement lieu d'en douter, réunissons nous donc tous ensemble, comme un seul homme, autour de la constitution. Cette constitution est fondée sur une forme de gouvernement libre ; elle est régie par un Stathouder héréditaire; mais elle n'a point de Chef suprême.

Que tous les habitans de ce pays, qui s'intéressent à la conservation de leurs privilèges religieux & civils, se donnent cordialement & de bon cœur les mains, pour défendre leurs personnes & leurs biens, contre des violences atroces. Que personne, quelle que soit sa manière de penser, ne s'imagine pouvoir éviter plus qu'un autre, le désordre général, le pillage, la destruction & les massacres, qui accompagnent sans cesse les changemens de Constitution dans un Etat. Il n'est pas douteux qu'il n'existe des personnes dans cette République, qui séduites par le nom attrayant de liberté, & par l'image trompeuse de l'égalité, ne regardent cette fiction imaginaire, comme desirable. Mais que ces personnes tournent leurs regards vers toutes les Nations, qui se sont laissé séduire par une perfection aussi chimérique, & qu'ils examinent si de pareilles Nations sont devenues par là plus sages, plus vertueuses, plus policées ; qu'ils considèrent si la prospérité nationale s'est augmentée. Cet examen ne fera certainement pas en faveur des nouveaux principes. Mais qu'ils observent en revanche, que cette République, à l'abri de sa Constitution, a été heureuse pendant le cours de tant d'années, & par conséquent que sa conservation est un objet assez important, pour mériter d'être maintenu & défendu.

Nous terminons celle-ci, N. & P. Seigneurs, en demandant par tout ce que l'honneur, le devoir & l'intérêt de chaque Hollandois exige, que V. N. P. veuillent bien employer tous les moyens qui sont en leur pouvoir, pour opposer une résistance courageuse, à l'attaque de nos ennemis; & nous conjurons en outre V. N. P. de prendre des mesures sérieuses, pour qu'à la faveur des hostilités étrangères, la tranquillité intérieure ne soit ni interrompue ni troublée. En adoptant ces mesures, nous pouvons espérer par la bénédiction Divine, que nos moyens de défense, joints à l'assistance de nos fidelles alliés, nous mettront en état de détourner toute agression injuste. Sur quoi &c.

Londres, 8. Février.

Après plusieurs conférences avec les ministres, MM. Dubuc & Clairfontaine, agens de la Martinique & de la Guadeloupe à Londres, ont de concert avec M. de Bouillé, conclu un traité avec le ministère Anglois. Ces deux isles se mettent sous la protection immédiate de l'Angleterre ; il leur sera assuré l'assistance des vaisseaux & des forces de la Grande Brétagne, pour les protéger contre toute attaque de la France. On leur assigne un port d'entrepôt en Angleterre, où leurs denrées pourront être vendues. Les assemblées coloniales léveront les impôts, & les sommes nécessaires pour la défense de ces Colonies, qui seront régies d'après les ordres de Monsieur, qu'elles reconnoitront pour Régent, & à qui elles promettent de cautionner un emprunt de six millions, que Bouillé est autorisé à faire en son nom, en Angleterre. Ce traité a été ratifié le 26. & les deux agens sont partis pour Falmouth, d'où ils mettront à la voile le 10. pour retourner dans leurs Colonies.

Un second traité concerne Saint-Domingue. Il sera fourni à Bouillé un nombre de batimens de transport, & une rade pour porter à Saint-Domingue 7 où 8 mille émigrés. L'Angleterre fait toutes les avances pour les armer, les équiper & les transporter. Déjà Clantois négociant à Liverpool, a contracté pour fournir immédiatement à l'isle de Wigh, 12 bâtimens de transport Les Hollandois doivent en fournir aussi; le tout sera escorté par des bâtimens Anglois, & les fraix de l'armement, payés par les impôts qu'on se propose de lever à Saint-Domingue, où Bouillé prenant, à ce qu'il dit, possession de la Colonie, au nom de Monsieur, & pour le Roi mineur, s'emparera des revenus des Colons qui seront restés en France. Ceux en grand nombre, tant femmes qu'hommes qui se trouvent en Angleterre, se sont engagés solidairement à payer sur leurs biens, ce qui pourroit leur être demandé......

Les poursuites judiciaires pour des écrits, & même pour des discours qualifiés de séditieux, se continuent à l'envi, non-seulement en Angletetrre, mais même en Ecosse & en Irlande. Nos loix sur la liberté de parler & d'écrire ont une telle latitude, qu'elles deviennent indulgentes ou rigoureuses, au gré des pouvoirs qui en dirigent l'exécution. (*Extr: du cour: de Londres, en anglois.*)

De Vienne le 10 Février.

L'Ambassadeur de Venise auprès de la Cour J. & R. s'est empressé d'informer le ministère, par une note officielle en date du 4. que le Sénat de cette République, qui avoit déjà reconnu la République Françoise, vient à l'exemple du Roi de Naples, de recevoir son Résident, en qualité de Ministre du Gouvernement François.

De Mayence, le 14 Février

Hier il a paru une proclamation du Général Custine, qui enjoint à tous les habitans, de se pourvoir de vivres pour 7 mois, vu que l'ennemi se proposoit d'affamer la ville & de la bombarder. Nous craignons ici les plus grands maux pour le printems prochain. En attendant, les François continuent leurs préparatifs de défense. La Favorite & nombre de maisons devant la ville, doivent être abatues sous 8 jours.

De Bordeaux, le 15 Février.

On mande de Bordeaux, que les passagers du navire le Nancy, Capitaine Boy-Billeau, naufragé sur l'isle de Rhé, sont arrivés de la Guadeloupe, & rapportent que le 20 Décembre, jour de leur départ, le Petit-Canal, l'Ame-Bertrand, & le Port-Louis, trois des plus riches quartiers de la Guadeloupe, avoient fait scission avec les rébelles, & arboré le pavillon tricolor; que les mulâtres prenoient le parti de la Nation ; qu'on étoit sur le point d'en venir aux mains ; mais que les contre-révolutionnaires demandoient accommodement, & que leurs chefs se disposoient à fuir.

De Blaussingen, dans le Haut-Margraviat de Bade, le 15 Fevrier.

Hier il arriva environ 1000 François avec plusieurs canons, à l'isle près de Rheinveiler, d'où ils firent une vive canonade sur les Atrichiens. Mais le Colonel Michalowicz ayant détaché quelques centaines d'hommes, parvint bientôt à les chasser de ce poste, & s'en empara.

D'Aix-la-Chapelle, le 16 Février.

Plusieurs avant-postes François réunis, & appuyés par un Corps assez considérable de troupes légères, nouvellement arrivées de France, ont attaqué le 8. une partie des troupes Autrichiennes, sous le commandement de M. de Clerfait, les ont successivement délogées de plusieurs postes, & les ont poursuivies jusqu'à Erkelens, où elles se trouvent très resserées. Les François se sont emparés de Wassemberg, Birgeln, Esselt & plusieurs autres villes ou villages, où ils ont laissé quelques centaines d'hommes.— Le bruit court en ce moment, que les Autrichiens ont encore abandonné Erkelens, après un combat très opiniatre. Comme on n'a de rapports officiels d'aucune de ces affaires, nous ne les donnons point pour certaines, & nous ne les garantissons, qu'autant qu'on peut le faire sur la foi des papiers publics & des lettres particulières.

De Hanau, le 17 Février.

Hier après midi, nous avons encore entendu ici une vive canonade. Les François vouloient passer le Rhin à Gensheim; mais ils furent repoussés On nous mande en ce moment de Francfort, que le bruit y étoit général que le Roi alloit partir cette nuit, & qu'un grand nombre d'officiers avoient pris les devans pour une expédition secrette.—Nous apprenons que les François viennent d'entrer dans la ville de Deux- Ponts, au nombre de 300. & qu'ils occupent en ce moment tout le Duché.

A V I S.

NB. Il s'étoit glissé dans la lettre de Kamieniec, dont nous avons donné l'extrait dans notre dernière feuille, une méprise que nous avons oublié d'y corriger. A la place de: *Hospodar de Transylvanie*, il faut lire: Hospodar de Valachie.